



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté n°2020-228 en date du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation de fonctions à M Jean-Yves TREBAOL, Adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de l'entreprise SADE, 9 rue Fernand Forest 29850 Gouenou en date du 28 août 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de la création d'un branchement électrique au 4 rue Beuzit Huella, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement sur cette voie,

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits au niveau du 4 Beuzit Huella à compter du début des travaux, mercredi 4 septembre 2024 à partir de 9 heures jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 3 jours).

Toutefois, la circulation des véhicules liée à la desserte riveraine sera maintenue et gérée, si les emprises nécessaires aux travaux le permettent, par le personnel de l'entreprise chargée des travaux.

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise SADE qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons, et aura en charge l'information des riverains concernés.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise SADE,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- bretag-ut29.uc2-3@direccte.gouv.fr

A Bohars, le 29 août 2024

Pour Le Maire, Jean-Yves TREBAOL,



Affiché en Mairie le :

- 2 SEP. 2024